

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le programme du Ministère

Le Président du Conseil dans sa déclaration s'est efforcé de déterminer la tâche que lui et ses collègues auront à parfaire. Elle est si considérable, que son accomplissement exigera le labeur d'un long ministère, d'aucuns disent même, de plusieurs ministères.

La partie relative à la politique étrangère est dans la pure orthodoxie républicaine : la République doit rechercher « une paix de dignité » ; on y trouve peut-être un accent de conviction plus vif que de coutume, et qui a déjà eu pour notre réputation internationale les plus heureux échos.

La force militaire du pays, doit être maintenue dans toute l'intégrité de « sa puissance défensive » ; mais « le régiment doit être une prolongation de l'école », et il faut y « faire pénétrer l'esprit démocratique ». Comme premier gage de l'esprit nouveau on nous apporte la suppression immédiate des conseils de guerre, avec, il est vrai, une survivance de conseils de discipline, qui peut singulièrement atténuer la portée de la réforme.

Le programme politique, que l'on caractérise par ces mots : « installer d'une façon définitive la démocratie au gouvernement » nous promet le scrutin de liste indispensable à la dignité du mandat législatif, la laïcisation intégrale des écoles publiques et l'abrogation des privilèges, que la loi Falloux confère à l'enseignement secondaire privé. On peut regretter que l'on n'ait pas poussé la logique jusqu'au bout, en mettant fin par le monopole scolaire à l'enseignement clérical de la jeunesse.

Le gouvernement appliquera avec fermeté la loi de Séparation. Il ne disait pas à quelle époque, et il s'en est suivi avec la gauche de la majorité une controverse, qui s'est terminée par une transaction, limitant au 11 décembre 1906 le droit qu'ont les catholiques de réclamer les biens des fabriques, mais laissant au gouvernement la faculté de les dévoluer jusqu'au 11 décembre 1907.

Dans l'ordre administratif, on réalisera une large décentralisation, et l'on donnera aux citoyens toutes les garanties contre l'arbitraire administratif, qu'exige la pratique de la véritable liberté politique. En droit répressif, des sûretés nouvelles seront données au respect de la personnalité humaine des prévenus.

En matière fiscale, on remplacera les contributions directes par un impôt progressif sur le revenu, qui sera global, avec distinction des revenus et distraction des charges, et on procédera à une refonte générale des taxes départementales et communales.

Sur le terrain social le ministère ne s'effraie d'aucune « doctrine de justice », pourvu qu'elle n'attende le succès, que du suffrage universel et de la loi républicaine. Voilà pour le principe ; il se traduit dans la pratique par les retraites ouvrières obligatoires, la journée de 10 heures, le contrat collectif de travail, l'extension aux ouvriers agricoles de la loi sur les accidents, l'attribution de la capacité civile aux syndicats professionnels, le droit commun pour la répression des atteintes à la liberté du travail, et la liberté d'association sans droit de grève pour les fonctionnaires. De tout cela on ne saurait dire que du bien, sauf à regretter, que l'on n'ait pas distrait du vocabulaire de fonctionnaires les ouvriers ou employés des services industriels de l'Etat, pour lesquels l'exercice du droit de grève n'a pour la collectivité d'autres inconvénients, que l'exercice du même droit par les ouvriers des diverses industries privées. Enfin on ne saurait trop féliciter le gouvernement de mettre fin par le rachat à la « régie désintéressée », que constitue l'exploitation de la compagnie de l'Ouest, et de permettre par la réforme de la législation sur les mines le

contrôle effectif des exploitations par l'Etat.

L'opportunité pratique de toutes ces mesures est indiscutable. Mais la péroraison du Président du Conseil jetait quelque ombre sur l'esprit dans lequel elles allaient être prises : le « développement des droits de l'individu dans une organisation de garanties appropriées » laissait trop entrevoir à travers l'ambiguïté des termes l'égoïsme stérile du vieil individualisme bourgeois.

Le ministre spécialement compétent en la matière, est heureusement venu rassurer dans le superbe plaidoyer qu'il a fait pour son département, les vrais partisans de l'avènement « de la démocratie au gouvernement ». Il a dit que son ministère est « la fenêtre par laquelle le gouvernement aperçoit les travailleurs » et que son institution est la preuve tangible, que ses collègues ont conscience du rôle social, qui leur incombe.

Il a affirmé l'existence en face du « droit individuel » proclamé par la Révolution de 1789, du « droit collectif » de ceux, que la concentration économique du XIX^e siècle a rangé dans le prolétariat. Il a proclamé l'existence du « conflit entre la misère et la propriété », et, tout en réservant les moyens pratiques de les résoudre, il a fait reconnaître par la grande majorité de la Chambre, qu'après avoir éteint dans le ciel « les visions célestes et décevantes... » « de lumières qu'on ne rallumera plus », il était impérieusement nécessaire de donner des réalités « aux millions d'hommes qui tendent les mains, non dans un geste de mendicité, mais « de justice ».

Jean AUTESSERRE.

Chambre des Députés

Séance du 12 novembre 1906
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la séparation.

M. Piou, au nom de la droite répond à M. Briand ; il essaye de déterminer les responsabilités et de montrer combien il était aisé d'éviter le conflit qui met aujourd'hui l'Etat aux prises avec l'Eglise.

M. Piou conteste les affirmations de M. Briand relativement à la réunion des évêques.

Les catholiques veulent la paix dit-il en terminant ; si vous voulez la guerre, soit...

M. Buisson se déclare partisan de l'exécution intégrale de la loi.

M. Guieysse et Puech présentent diverses observations et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Un Manifeste réactionnaire

L'Union du 30 octobre exhorte dans un appel les électeurs à remplir tout leur devoir patriotique en votant, non pour des réveurs politiques, des faiseurs de promesses irréalisables, des gens faibles, capables de céder devant les menaces et les violences de la Révolution et d'entraîner ainsi la Russie dans un abîme de misère et de discorde, mais pour des hommes capables de remplir loyalement la volonté nationale, de garantir les bienfaits de la liberté recrus le 30 octobre 1905, d'affirmer la Constitution et de donner à la Douma une féconde et puissante influence sur la vie publique dans le but de sauvegarder les droits, le bien-être, les libertés, le développement progressif de toutes les classes de la nation russe.

Innocents condamnés

La cour martiale de campagne a condamné à mort deux hommes dont le hasard seul a prouvé ensuite l'innocence. La cassation de l'arrêt a été sollicitée de l'empereur.

La loi électorale

La Gazette de la Bourse considère

que l'application de la loi électorale, après les modifications apportées par le Sénat, rendrait impossible le fonctionnement régulier de la Douma. Ce journal déclare que la voix de la raison et de l'honnêteté politique exigent l'abrogation de ces modifications avant les élections.

Audacieux coup de main

Dix hommes masqués se sont introduits, pendant la nuit, dans un fort de Sébastopol ; ils ont garrotté un officier et ont pénétré dans la chambre des soldats ; ils ont emporté 27 carabines.

Arrestation d'anarchistes

Suivant le journal *Kachkas*, la police a découvert à Bakou un dépôt de bombes avec un laboratoire et une presse typographique clandestine.

A la suite de cette découverte, 21 anarchistes ont été arrêtés.

Pas de politique

Les journaux annoncent que M. Stolypine, a envoyé des circulaires aux gouverneurs de province, leur ordonnant de poursuivre les agents qui font des campagnes politiques au nom des partis qui ne sont pas légalisés.

Pas de guerre religieuse

Les journaux républicains sont unanimes à envisager avec faveur les mesures arrêtées par le cabinet pour l'exécution de la séparation. Ils considèrent, en effet, que ces mesures auront pour résultat de déjouer très heureusement les combinaisons machiavéliques du Vatican qui comptait sur des persécutions pour discréditer le gouvernement et exalter la ferveur religieuse.

Les pires ennemis de la République se flattent de voir le gouvernement fermer brutalement les églises, employer la force pour jeter hors des parvis sacrés l'héroïque troupeau des lévites et leurs ouailles. Ils espèrent bien que ce troupeau ne se composerait pas uniquement de moutons dociles et résignés ; que la guerre religieuse ne serait pas une simple métaphore ; qu'il y aurait des luttes à main armée, des violences et même du sang. Il n'y aura rien de tout cela. Les églises resteront ouvertes, les prêtres pourront continuer à y officier et les dévôts à y faire leurs dévotions.

La loi de séparation autorise ce régime, qui aura pour effet d'assimiler simplement la messe à une réunion publique. Le droit de réunion existe en France : il existera pour les catholiques comme pour les autres, voilà tout.

Maintenant, si ce sont les catholiques eux-mêmes qui tiennent absolument à ne plus exercer leur culte, ce sera leur affaire. Mais l'Etat n'y sera pour rien, et il ne se trouvera pas un seul homme de bon sens dans ce pays de tempérament calme et de droite raison pour attribuer au gouvernement républicain des responsabilités qui ne lui incomberont à aucun titre ni à aucun degré.

Nous espérons que tous les amis de la paix et de l'ordre comprendront enfin où vaudraient les conduire les admirateurs aveugles mais maladroits du Vatican.

Les habitants du Lot ne se laissent pas facilement intimider par tous ceux qui voudraient voir refluer les guerres religieuses. Ils méprisent ceux qui, dans un but invouable, mélangent et la politique et la religion, et désirent simplement que tous nos principes de liberté et d'égalité soient sauvegardés.

Ils auront toute satisfaction, grâce au gouvernement républicain.

MOTS DE LA FIN

Un parvenu se montre insolent et grossier à l'égard de son valet de chambre.

Celui-ci, blessé, se redresse et dit : — J'ai toujours eu des maîtres, moi Monsieur, et vous, vous n'avez pas toujours eu des domestiques.

Souvenirs

Le duel Clemenceau-Jaurès va recommencer. Nous avons de beaux discours sur la planche.

Le jeu de l'un des combattants intéresse surtout spécialement l'excellent et paternel M. Mézières, sénateur et membre de l'Académie française. C'est celui de M. Jaurès.

Car M. Mézières a été, en Sorbonne, le professeur de M. Jaurès, et il est resté, par dessus les querelles politiques, son ami.

Ce jeune homme, dit M. Mézières en parlant du leader socialiste, était un de mes meilleurs élèves... Je l'ai suivi dans toute sa carrière avec une affectueuse curiosité. Je savais qu'il irait loin... Peut-être même pour mon goût, est-il allé un peu trop loin.

Et M. Mézières, qui est un sceptique, parle sans appréhension du temps où, jeune député, M. Jaurès n'avait pas encore ses idées d'aujourd'hui...

Un jour, raconte-t-il volontiers, je lui offris de l'emmener déjeuner chez mon ami Agener Bardoux, alors ministre de l'Instruction publique... Eh bien, le croirez-vous, Jaurès refusa sous prétexte qu'à ses yeux M. Bardoux avait des idées trop avancées...

Et M. Mézières de sourire de l'air d'un homme qui en a vu bien d'autres. Au fait, l'homme absurde...

DEPUTÉ ET ÉLECTEUR

M. Emmanuel Arène, sénateur de la Corse, est le plus obligeant des hommes... Tous les Corses qui viennent à Paris pour être sergents de ville, gardes-chiourme ou empereur s'adressent à lui, et jamais ce modèle des élus ne déçoit le moindre de ses électeurs.

Il y a quelques semaines, un compatriote de Colomba demanda à son sénateur de lui obtenir une quelconque faveur.

— Entendu, répond Arène, mais à une condition, s'est que vous me laisserez agir seul... Ne vous occupez de rien.

Le solliciteur accepte avec joie... Cependant, après quelques jours, il se dit qu'il a peut-être tort de se fier à une vague promesse et il se met lui-même en campagne. La chance lui sourit : il réussit... Bien vite, il va annoncer la nouvelle à M. Arène, au Figaro.

M. Arène est très vif... En apprenant que son électeur avait fait des démarches à son insu, il s'emporte et lance à l'importun un formidable :

— Espèce d'imbécile !

En corse, naturellement...

Mais aussitôt le sénateur comprend qu'il a peut-être été un peu trop loin et répare cette faute en disant à l'électeur console :

Entre nous, mon cher, on n'a pas besoin de se passer de l'eau bénite... Cet électeur se fera hacher pour M. Emmanuel Arène.

Bouts de Chandelle

Pie X élimine du budget du Vatican tout ce qui lui paraît dépense superflue. Non seulement le pape aime l'épargne, mais il la pousse jusqu'à l'économie des bouts de chandelles. Voici qu'il songe à supprimer les *Bussolanti*. Ces dix-huit serviteurs ont pour devoir de présenter au Saint-Père les requêtes remises par ceux qui attendent dans l'antichambre. Cette charge avait paru jusqu'ici indispensable au cérémonial de la Cour pontificale. Les *Bussolanti* ne coûtent, du reste pas cher. On leur donne à chacun une cinquantaine de francs par mois. Ils n'auront plus pour fonction que d'introduire les visiteurs auxquels on veut donner audience. Ce sont des vieillards. Ceux qui mourront ne seront pas remplacés.

Le pape a décidé également de se passer de la présence du *Scalco* qui assistait à tous les repas et goûtait

les mets servis à la table du pontife. Le *Scalco* n'est pas congédié, mais relégué dans les cuisines. On le gardera jusqu'à sa mort, mais il n'aura pas de successeur.

Trois raisons ont motivé cette résolution : la première, c'est que Pie X assure n'avoir nul besoin du *Scalco* ; la seconde, c'est qu'il veut se débarrasser de ce témoin gênant de ses entretiens avec ses convives ; la troisième, qui est la principale sans doute, c'est que lorsqu'il n'y aura plus de *Scalco*, ce sera autant de frais de moins. Le Saint-Père voit diminuer le denier de Saint Pierre, à mesure que s'amointrit la foi catholique et il pense au lendemain.

Le Kaiser et l'Écolier

Les journaux de Berlin racontent cette piquante historiette :

Ayant appris que le Kaiser allait venir visiter Honnef-sur-le-Rhin, un écolier de cette ville se rendit dans un bureau public de téléphone et demanda la communication avec le château de Schomburg, à Bonn, où Guillaume II se trouvait alors :

— Allo ! Allo ! l'empereur est-il là ? demanda le gamin.

— C'est lui-même qui vous répond, fit une grosse voix dans l'appareil. Que lui voulez-vous, à l'empereur ?

L'écolier, alors, expliqua crânement ce qu'il désirait : un jour de vacances à l'occasion de la visite impériale.

— Accordé, fit la grosse voix.

En effet, les élèves de Honnef-sur-Rhin eurent congé le jour où Guillaume II arriva dans cette ville.

Guillaume II avait tenu sa promesse.

Si l'anecdote n'est pas vraie, elle est bien trouvée comme dit certain proverbe italien.

INFORMATIONS

Election législative

Inscrits.....	20.586
Votants.....	14.186
Suffrages exprimés.....	11.973
Blancs et nuls.....	2.213

Ont obtenu :

M. de Villebois-Mareuil, conservateur..... 11.915 voix, (élu).

Election sénatoriale

Voici les résultats de l'élection sénatoriale de Lyon :

Premier tour

Inscrits.....	754
Votants.....	750
Blancs et nuls.....	4

Ont obtenu :

MM. Fleury-Ravarin, ancien député progressiste..... 358 voix

Chabert, député de Villefranche, radical... 291 »

Colliard, député de Lyon, socialiste parlementaire..... 73 »

Baratin, socialiste unifié..... 25 »

Il y a ballottage.

MM. Colliard et Baratin se désistent en faveur de M. Chabert.

Deuxième tour

MM. Fleury-Ravarin..... 375 voix

Chabert..... 374 »

Colliard..... 1 »

Il y a ballottage.

Troisième tour

MM. Fleury-Ravarin, progr. 377 (élu)

Chabert, radical..... 371

Il s'agissait de remplacer le docteur Guyot, sénateur, décédé, qui appartenait à l'Union républicaine. M. Guyot faisait partie du Sénat depuis janvier, 1882 ; il avait été réélu aux renouvellements triennaux de 1891 et de 1900.

A ces dernières élections, M. Guyot fut réélu le troisième sur cinq au premier tour, par 400 voix sur 745 votants ; les deux premiers élus furent MM. Rouffier et Millaud, de la même nuance que M. Guyot.

Aux second et troisième tours, deux

libéraux, MM. Gourju et Repiquet, furent élus, l'un par 372, l'autre par 360 voix ; ils remplacèrent deux républicains de gauche, MM. Thévenet et Million, sénateurs sortants.

Le scrutin de liste

M. Clemenceau, président du conseil, a reçu dimanche une délégation de la commission du suffrage universel de la Chambre. Cette délégation, qui comprenait MM. Charles Benoist, président ; F. Buisson, vice-président ; d'Artri d'Etchepare et Varenne, secrétaires de la commission, a demandé au président du conseil de vouloir bien hâter le dépôt du projet relatif à l'établissement du scrutin de liste inscrit dans la Déclaration ministérielle ; elle a fait valoir que, si l'on voulait aboutir au cours de cette législature, il fallait mettre ce projet en discussion dès l'année prochaine.

Le président du conseil a déclaré qu'il ne pouvait préciser la date à laquelle ce projet pourra être mis en discussion, car le gouvernement travaille actuellement à des projets plus urgents qui seront présentés à la rentrée de janvier.

La messe dans les sociétés de secours mutuels

Toutes les sociétés de secours mutuels ont dans leurs statuts un article interdisant formellement les discussions politiques ou religieuses ; mais, pour beaucoup d'entre elles, un article voisin stipule que chaque année, à jour dit, une messe solennelle sera célébrée, que les adhérents devront y assister sous peine d'amende.

Certains mutualistes ont protesté contre cette obligation. Le ministre de l'intérieur, saisi de la question, vient de répondre que la célébration de la messe ne saurait être indiquée dans les statuts. « Tout au plus, dit-il, trouverait-elle sa place dans le règlement intérieur de l'association, tout en demeurant, entendu que l'assistance à la messe ne saurait être obligatoire et que les frais de la cérémonie ne peuvent en aucun cas être soldés par la caisse sociale. »

En Espagne

La presse reflète l'impression profonde causée par l'intervention inattendue de M. Maura, dans le débat politique de vendredi, alors que la veille il avait paru considérer comme inutile d'y prendre part. M. Maura a fait une critique si dure et si menaçante des projets anticléricaux, du gouvernement, que les libéraux et les républicains en masse ont protesté vivement plusieurs fois, tandis que les conservateurs et les ultramontains formaient un véritable bloc pour souligner par leur approbation les passages les plus cléricaux du discours.

Ensuite, dans la salle et dans les couloirs, les républicains et les libéraux applaudirent chaleureusement et firent une bruyante ovation au député républicain Azcarate, qui releva avec une éloquence sévère lancée à l'Espagne libérale et démocratique par M. Maura.

Il y a bien des années que les Cortès n'avaient pas eu de séance aussi solennelle et émouvante. La presse qualifie l'intervention de M. Maura de déclaration de guerre des partis réactionnaires contre le Cabinet actuel et la loi sur les Associations.

La réorganisation administrative en Chine

Les édits réorganisant l'administration chinoise, abolissant les distinctions entre Chinois et Mandchous, et supprimant un certain nombre d'antiques préfectures et quantité de fonctionnaires inutiles, auront sans doute, d'importantes conséquences. Le Conseil politique aura pour mission de recueillir et d'analyser les vues des nobles ; le Conseil des auditeurs sera chargé des questions de dépense. Les deux nouveaux Conseils constitueront en germe un Sénat et une Chambre.

La Commission de réformes conti-

nue à étudier la question de la réforme provinciale au sujet de laquelle les vice-rois et les gouverneurs ont reçu l'ordre d'envoyer des appréciations et des rapports.

Petites Nouvelles

La Cour d'Assises de Rennes a condamné à mort le sieur Delalande, cultivateur, qui en août dernier tua sa femme à coups de fourche et transporta le cadavre dans un ruisseau pour faire croire à un suicide.

M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a présidé dans l'après-midi de dimanche la distribution des récompenses de l'Association des ambulanciers de France.

On annonce la mort du peintre Hugo Alesi.

M. Dessoye, député de la Haute-Marne, a été élu président de la Ligue de l'enseignement, en remplacement de M. Ferdinand Buisson.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a présidé dimanche à St-Mandé, le banquet des vétérans des armées de terre et de mer.

De graves nouvelles arrivent de la haute vallée de l'Adige; le fleuve ayant débordé dans tout son cours, plusieurs villages du Trentin sont sous les eaux; les populations dénuées de tout s'enfuient sur les montagnes.

M. Barthou a présidé dimanche, à la Sorbonne, la séance d'ouverture des cours des associations adhérentes à l'Union des philotechnes.

CHRONIQUE LOCALE

A propos d'« un avis » !!

Il est dans la noble corporation des pharmaciens, un grincheux; c'est celui qui a signé « un potard » l'article du *Quercinois* de samedi.

Nous le regrettons pour la noble corporation. Nous le regrettons d'autant plus vivement, que rien de notre part ne pouvait motiver la levée de seringues dont nous avons été un instant menacés.

Dans le numéro de mercredi dernier, nous plaisantâmes, sans acrimonie, chacun l'a reconnu, au sujet de ce fameux avis qui s'affiche sur les devantures des pharmaciens, parce que cet avis contenait cette injonction goguenarde faite aux malades en quête de médicaments : « s'adresser au bureau de police. »

De plus, avant même de faire des réflexions au sujet de cet avis, nous avions pris la précaution de déclarer que bien loin de nous, était la pensée de contester le droit au repos à la corporation des pharmaciens.

Il est de fait que nous aurions mauvaise grâce de contester ce droit à qui veut, à qui peut le prendre, puisque nous-mêmes, et le potard du *Quercinois* a été assez malin pour le dire, nous usons de ce droit — quand nous n'avons rien à faire le dimanche.

Mais pourquoi cette explosion de bouchons de boucaux ? Notre entrefilet valait-il tant de casse ?

Et pourtant, en grande pompe, certain jour de la semaine dernière, MM. les pharmaciens de Cahors se sont gravement réunis pour délibérer sur le point de savoir s'il y avait ou s'il n'y avait pas lieu de nous adresser une protestation, probablement sous la forme de quelque baume ou de quelque rigolo !

La réunion n'a pas donné de résul-

tats. C'est pourquoi, parmi les auteurs de la convocation d'urgence, il s'en est trouvé un qui pris sur lui de nous envoyer une pilule par les soins du *Quercinois*.

Nous ne saurions nous fâcher contre tant de naïveté, puisqu'aussi bien le ton de notre entrefilet n'avait rien d'exclusif, ni de blessant.

Dans tous les cas, nous le répétons, nous n'avons jamais contesté le droit au repos de MM. les pharmaciens, pas plus que de quiconque.

Au contraire ! Dès lors, le potard, qui, dans le *Quercinois* geint sur son sort, et nous représente les pharmaciens comme des esclaves, des martyrs du devoir, exagère, car après tout, un pharmacien est un patron et commet, celui-ci peut prendre tout repos qu'il lui plaît de prendre, puisqu'il a « des négresses » — entendez employés — et qu'en somme c'est son bénéfice de laisser ouvert le dimanche.

Il est vrai que les pharmaciens peuvent passer des bénéfices du dimanche, le gain de ces messieurs étant suffisamment considérable durant la semaine; la chanson dit en effet qu'un pharmacien gagne 20 pour cent sur ses produits même quand le client ne les lui paie pas !!!

On conçoit que dans ces conditions, les pharmaciens puissent prendre un repos qui ne sera pas fait de misère.

Ainsi donc, la colère que manifeste, après celle manifestée par le promoteur de la réunion, « le potard » du *Quercinois* est bien mesquine.

Ah ! si nous avions dit que les pharmaciens considérés comme refuge de l'humanité souffrante va chercher soulagement, repos, calme, devraient assurer sans trêve un service gratuit; si nous avions dit que ce service devrait être décrété service public, nous comprendrions que ces messieurs se dressent furibards derrière leurs boucaux, nous jetent l'anathème et nous menacent des pires maladies.

Or, nous avons simplement plaisanté sur ces mots « s'adresser au bureau de police », car nous estimons que le bureau de police est astreint à trop de services déjà pour être transformé encore en une succursale de pharmacie ou en une permanence de commissionnaires de pharmaciens, alors qu'il était si simple de faire comme dans les autres villes, Albi par exemple, de laisser à tour de rôle, une pharmacie ouverte.

Ces longues explications calmeront espérons-le, le grincheux qui a signé « un potard » l'article du *Quercinois*.

Nous n'avons mis aucune malice à les donner pas plus que nous n'en avons mise dans notre premier entrefilet et nous nous permettons de croire que de longtemps, nous ne donnerons pas motif à la noble corporation des potards de faire entendre contre nous le fameux cri de bataille poussé la semaine dernière par l'un d'entre eux à ses confrères : « Canoniers, à vos pièces ! »

LOUIS BONNET.

Contre Zola

Le Siré de Pech-Fumat vient d'ajouter un chevron à ses armes !

Zola au Panthéon ! Zola, défenseur des droits de l'homme, immortalisé par le crime de lèse-majesté aux yeux de notre sénateur ! On peut être réactionnaire, conservateur, mais du moins avoir une conscience au fond de laquelle un peu de clarté reluit. L'ombre du grand disparu lui donnerait-elle des cauchemars ? Craindra-t-il, en votant le transport de ces cendres au Panthéon, qu'il n'y ait plus de place pour les siennes ? Nous laissons

à nos compatriotes le soin de juger l'acte. La Commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de transfert des cendres de Zola au Panthéon, s'est réunie le 7 novembre. Après une longue discussion, par 5 voix contre 3 elle a adopté le projet. Les trois opposants ont été MM. Ponthier de Chamaillard (Finistère), Crespin (Réunion) et Béral (Lot). Le jour où il a été élu au Sénat, les délégués auraient dû lui offrir, sur un coussin de velours, le chapeau du Petit Caporal.

A noter, en passant, que son collègue de la Chambre des députés Muni de Bourdes, a cru bon de s'abstenir, pour ne pas se compromettre. Il avait été fait un tour pour ne pas voter l'affichage des discours de MM. Viviani et Briand, Les Cadurciens ont fait comme les habitants de Landerneau: ils ont envoyé une lanterne à la Chambre, mais ont oublié de l'éclairer !

Les prochaines élections cantonales

Des élections portant sur le renouvellement par moitié des Conseils généraux et d'arrondissement auront lieu en 1907, vraisemblablement entre le 15 juillet et le 15 août.

Voici, en ce qui concerne le Lot, les noms des membres de ces Assemblées qui seront soumis au renouvellement :

Conseil général. — Castelnaud, M. A. de Monzie; Catus, M. le docteur E. Rey; Lauzès, M. Peyrichou; Limogne, M. Couderc; Luzèch, M. Pagès-Lechensé; Montcuq, M. Boudou; Bretenoux, M. Boyer; Cajarc, M. le docteur Larnaudie; Lacapelle-Marival, M. Laparra; St-Cré, M. Murat; Gourdon, M. Pons; Labastide-Murat, M. le docteur Alayrac; Martel, M. Lachèze; Payrat, M. Iscard; Saint-Germain, M. Cocula.

Conseil d'arrondissement. — Cahors (nord), M. le docteur Gélis; Cahors (sud), M. Mazières; Cazals, M. Delrieu; Labenque, M. Fournié; Puy-l'Evêque, M. Delthil; St-Géry, M. Cayla; Figeac (est), M. Conort; Figeac (ouest), M. Dournes; Latronquière, M. Mage; Livron, M. le docteur Bex; Gramat, M. Delor; Salviac, M. Pécout; Souillac, M. Baspeyras; Vayrac, M. Granouillac.

CONCERT AU THÉÂTRE

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Orchestre Symphonique et l'Orphéon de Cahors, donneront dimanche 18 novembre, un concert public et gratuit au théâtre de Cahors. Ce concert dont nous donnerons prochainement le programme, aura lieu à 4 heures de l'après-midi.

A ce sujet, plusieurs amateurs de ces excellentes fêtes, nous prient de demander aux organisateurs de vouloir bien décider qu'à l'avenir ces concerts aient lieu le soir à 9 heures. Cette heure-là serait, nous dit-on, préférable à celle qui est fixée, 4 heures de l'après-midi.

Nous transmettons ces demandes qui nous sont adressées aux commissions de l'Orchestre Symphonique et de l'Orphéon en les priant de vouloir bien examiner si satisfaction peut leur être donnée.

Et d'ores et déjà nous sommes certain que, si c'est possible, nos correspondants trouveront la plus extrême bienveillance auprès des membres des deux commissions aussi bien qu'auprès des excellents artistes qui composent les deux sociétés.

L. B.

Soutiens de famille

On sait que des livrets destinés au paiement de l'allocation journalière de 75 centimes, accordée par la nouvelle loi militaire aux familles des

jeunes gens classés comme soutiens de famille par les conseils de révision, viennent d'être distribués par les soins des maires.

Quelques individus, peu scrupuleux, ont songé, paraît-il, à tirer profit des allocations accordées par l'Etat aux familles nécessiteuses et, ainsi que cela se pratique dans certaines agences pour les pensions civiles et militaires, ont proposé, aux titulaires des livrets, de leur faire l'avance d'une partie de l'allocation contre la remise du livret de paiement et d'une procuration.

Ces mesures vont être prises incessamment pour empêcher le trafic des livrets, et tout paiement serait refusé aux porteurs de procurations obtenus dans ces conditions.

Le paiement de la première allocation mensuelle aura lieu très prochainement aux caisses des percepteurs.

La rago

Ces jours derniers, un chien enragé a traversé un village des environs de Cahors et mordu plusieurs de ses congénères, après quoi il a disparu sans qu'on eût le temps de l'abattre. A Pradines, on a dû tuer un magnifique épagneul qui présentait les symptômes les plus alarmants et qui avait également mordu d'autres chiens, lesquels ont dû rester un mois en surveillance et seront abattus à leur tour s'il y a lieu.

L'assistance aux Vieillards

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les intéressés que la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, va recevoir en 1907 son application. Il leur rappelle les principaux articles de la loi pour qu'ils puissent en connaissance de cause faire valoir leurs droits.

Art. 1^{er}. — Tout français privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et, soit âgé de plus de soixante dix ans, soit atteint d'une maladie ou d'une infirmité reconnue incurable reçoit aux conditions ci-après l'assistance instituée par la présente loi.

Art. 2. — L'assistance est donnée par la commune où l'assisté a son domicile desecours :

Art. 3. Le domicile de secours soit communal, soit départemental s'acquiert et se perd dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 de la loi du 15 juillet 1893. Toutefois le temps requis pour l'acquisition ou la perte de domicile de secours est portée à 5 ans. A partir de 65 ans nul ne peut acquérir un nouveau domicile de secours, ni perdre celui qu'il possède.

Art. 5. — La commune, le département ou l'Etat peuvent toujours exercer leur recours, s'il y a lieu et avec le bénéfice à leur profit de la loi du 10 juillet 1901, soit contre l'assisté, si on lui reconnaît ou s'il lui survient des ressources suffisantes, soit contre toutes personnes, ou toutes sociétés tenues de l'obligation d'assistance, notamment contre les membres de la famille de l'assisté désignés par les articles 205, 206, 207, 212 du Code Civil et dans les termes de l'article 208 du même Code.

(Code civil Art. 205. — Les enfants doivent des aliments à leur père et mère et autres ascendants qui sont dans le besoin.

Art. 205. — Les gendres et belles-filles doivent également et dans les mêmes circonstances des aliments à leurs beaux-pères et belles-mères; mais cette obligation cesse 1^o quand la belle-mère a convolé en secondes noces; 2^o lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux sont décédés.

Art. 212. — Les aliments ne sont dus que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit.)

Art. 7. — Chaque année un mois avant

la première session ordinaire du Conseil municipal, le bureau d'assistance dresse la liste des vieillards, des infirmes et des incurables qui remplissent les conditions prescrites par l'article 1 et résidant dans la commune ont fait valoir dans leur demande écrite leurs titres au service d'assistance institué par la présente loi. Il propose en même temps le mode d'assistance qui convient à chacun d'eux et, si ce mode est l'assistance à domicile, il indique la quotité de l'allocation mensuelle à leur accorder.

Une copie de cette liste accompagnée de toutes les demandes d'admission à l'assistance est adressée au Conseil municipal, une deuxième est adressée au Préfet.

Art. 8. — Le Conseil municipal délibérant en comité secret sur la totalité des demandes préalablement soumises au bureau d'assistance, prononce l'admission à l'assistance des personnes ayant leur domicile de secours dans la commune, et règle les conditions dans lesquelles elles seront assistées soit à domicile soit dans un établissement hospitalier.

Art. 9. — La liste ainsi arrêtée par le Conseil municipal est déposée au secrétariat de la mairie et avis est donné de ce dépôt par affiches au lieu accoutumé. Pendant un délai de vingt jours à compter du dépôt, tout vieillard, infirme ou incurable dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal peut présenter sa réclamation à la Mairie; dans le même délai, tout habitant ou contribuable de la commune peut réclamer l'inscription ou la radiation des personnes omises ou indûment portées sur la liste.

Art. 10. — Les décisions du Conseil municipal relatives au taux de l'allocation mensuelle sont susceptibles de recours dans les mêmes conditions.

Art. 18. — L'assistance doit être retirée lorsque les conditions qui l'ont motivée ont cessé d'exister.

Art. 19. — Les vieillards, les infirmes et les incurables ayant le domicile de secours communal ou départemental reçoivent l'assistance à domicile. Ceux qui ne peuvent être utilement assistés à domicile sont placés, s'il y consentent soit dans un hospice public, soit dans un établissement privé, soit chez des particuliers.

Art. 20. — L'assistance à domicile consiste dans le paiement d'une allocation mensuelle.

Le taux de cette allocation est arrêté dans chaque commune par le Conseil municipal, sous réserve de l'approbation du Conseil Général et du Ministre de l'Intérieur. Il ne peut être inférieur à 5 francs, ni, à moins de circonstances exceptionnelles supérieur à 20 francs.

Au cas où la personne admise à l'assistance dispose déjà de certaines ressources, la quotité de l'allocation est diminuée du montant de ces ressources.

Toute fois celles, provenant de l'épargne, notamment d'une pension de retraite que s'est acquise l'ayant droit, n'entrent pas en ligne de compte si elles n'excèdent pas 60 fr. Cette quotité est élevée de 60 à 120 francs pour les ayant droit justifiant qu'ils ont élevé trois enfants jusqu'à 16 ans. Dans le cas où les ressources dépassent ce chiffre, l'excédent n'entre en ligne de compte que jusqu'à concurrence de moitié, sans que la totalité des ressources provenant de l'épargne et de l'allocation puissent excéder 480 fr.

Art. 21. — Le bureau de bienfaisance décide suivant la situation de l'intéressé si l'allocation doit être remise en une seule fois ou par fractions, il peut décider en outre que tout ou partie de l'allocation sera donnée en nature.

Le Maire de Cahors

D^r DARQUIER

Avenir Cadurcien

Dimanche soir, de 3 à 4 heures, l'excellente fanfare municipale « l'Avenir Cadurcien » a donné sur les Allées Fénelon un concert public auquel assistait une foule nombreuse.

Le programme du concert a été parfaitement exécuté par les jeunes instrumentistes dont le dévouement est si apprécié de toute la population. Notons que « Moun biel Quercy »,

de notre ami Jules Lafforgue, a été interprété à la satisfaction de tous.

Félicitations aux jeunes musiciens et à leur directeur si dévoué, M. François Rivière.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 12 novembre

M. Daurens préside. En l'absence de M. le Procureur de la République appelé à Puy-l'Evêque par le drame dont nous parlons plus bas, M. Bousquet, juge suppléant fait les fonctions de ministère public. Les exécutions sont d'ailleurs, aujourd'hui, très rapides.

CONTREBANDIERS

M^o Lacaze, avocat de l'Administration des Contributions Indirectes, demande au tribunal de condamner les trois incorrigibles colporteurs d'allumettes de contrebande :

Hébrard, de Cahors; Vve Mayeux, de Cahors; Boriat, de Cazals. Le Tribunal les condamne chacun à 300 fr. d'amende.

CHASSEURS

Trois chasseurs qui ont oublié de payer 28 fr. au percepteur, sont condamnés à l'amende de 25 fr. et le reste.

PÊCHEURS

L'Administration des Eaux et Forêts fait liquider trois procès-verbaux de pêche dressés sur nos petites rivières. Ayant ainsi fait sa besogne, dame Justice se repose.

THEÂTRE DE CAHORS

C'est ce soir, mardi 13 novembre que l'excellente tournée Ch. Baret donnera sur la scène de notre théâtre en représentation extraordinaire la belle pièce à grand spectacle de M. Pierre Berton

LA BELLE MARSEILLAISE

Cette œuvre interprétée par des artistes de grande valeur comme ceux dont s'entoure habituellement l'habile impresario qu'est M. Baret obtiendra ce soir au théâtre de Cahors le plus grand succès.

Le drame de Martignac

Dans l'après-midi de dimanche, la section de Martignac (commune de Puy-l'Evêque) a été le théâtre d'un drame conjugal terrible.

Le nommé Salvant a tué sa femme d'un coup de fusil et le coup fait, s'est suicidé.

Le maire de la commune prévenu s'est transporté sur les lieux du crime et a fait avec le docteur Delbreil les constatations d'usage.

Lundi, à 9 h. 1/2, MM. Vilotte, procureur, Fournié, juge d'instruction et Mégès, commis greffier se sont transportés sur les lieux du drame.

Des constatations faites, il résulte que Salvant a tué d'un coup de fusil sa femme qui était assise sur le porron de la maison.

La malheureuse a reçu la charge dans le côté gauche.

Le meurtrier est descendu de la maison et s'est rendu auprès d'une mare distante de 20 mètres et s'est fait sauter la cervelle.

Les mobiles du crime résident simplement dans l'état de maladie de Salvant qui était neurasthénique au dernier degré et se croyait toujours persécuté.

Les deux malheureux laissent 3 enfants, l'un âgé de 23 ans, le second accompli ses deux ans de service militaire le troisième est âgé de 14 ans.

Ce drame a produit une vive émotion dans la commune de Puy-l'Evêque où les époux Salvant étaient connus et estimés.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 14

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

J'ai votre affaire à tous, et la succession est sauvée ! Allons déjeuner gaiement chez madame Minoret.

Chacun peut imaginer l'empressement avec lequel les héritiers suivirent le notaire à la poste. Goupil accompagna son camarade bras dessus bras dessous, en lui disant à l'oreille avec un affreux sourire :

— Il y a de la crevette.

— Qu'est-ce que cela me fait ? lui répondit le fils de famille en haussant les épaules. Je suis amoureux fou de Florine, la plus céleste créature du monde.

— Qu'est-ce que c'est que Florine tout court ? demanda Goupil. Je t'aime trop pour te laisser d'indonner par des créatures

— Florine est la passion du fameux Nathan, et ma folie est inutile; car elle a positivement refusé de m'épouser.

— Les filles folles de leur corps sont quelquefois sages de la tête, dit Goupil.

— Si tu la voyais seulement une fois, tu ne te servirais pas de pareilles expressions, dit langoureusement Désiré.

— Si je te voyais briser ton avenir pour ce qui doit n'être qu'une fantaisie, reprit Goupil avec une chaleur à laquelle Bongrand eût peut-être été pris, j'irais briser cette poupée comme Varney brise Amy Robsart dans *Kerithworth* ! Ta femme doit être une d'Aiglemont, une mademoiselle du Rouvre, et te faire arriver à la députation. Mon avenir est hypothéqué sur le tien, et je te laisserais pas commettre des bêtises.

— Je suis assez riche pour me contenter du bonheur, répondit Désiré.

— Eh bien ! que comptez-vous donc là ? dit Zélie à Goupil en hélaant les deux amis restés au milieu de sa vaste cour.

Le docteur disparut dans la rue des Bourgeois, et arriva tout aussi lestement qu'un jeune homme à la maison où s'était accompli, pendant la semaine, l'étrange événement qui préoccupait alors toute la ville de Nemours, et qui veut quelques explications pour rendre cette histoire et la communication du notaire aux héritiers parfaitement claires.

Le beau-père du docteur, le fameux claviciniste et facteur d'instruments, Valentin Mirouët, un de nos plus célèbres organistes, était mort en 1785, laissant un fils naturel, le fils de sa vieillesse, reconnu, portant son nom, mais

excessivement mauvais sujet. A son lit de mort, il n'eut pas la consolation de voir cet enfant gâté. Chanteur et compositeur, Joseph Mirouët, après avoir débuté aux Italiens sous un nom supposé, s'était enfié avec une jeune fille en Allemagne. Le vieux facteur recommanda ce garçon, vraiment plein de talent, à son gendre, en lui faisant observer qu'il avait refusé d'épouser la mère pour ne faire aucun tort à madame Minoret. Le docteur promit de donner à ce malheureux la moitié de la succession du facteur, dont le fonds fut acheté par Erard. Il fit chercher diplomatiquement son beau-frère naturel, Joseph Mirouët; mais Grimm lui dit un soir qu'après s'être engagé dans un régiment prussien, l'artiste avait déserté, prenant un faux nom, et déjouait toutes les recherches.

Joseph Mirouët, doué par la nature d'une voix séduisante, d'une taille avantageuse, d'une jolie figure, et par-dessus tout compositeur plein de goût et de verve, mena pendant quinze ans cette vie bohémienne que le berlinois Hoffmann a si bien décrite. Aussi, vers quatre ans fut-il en proie à si grandes misères, qu'il saisit en 1806 l'occasion de redevenir Français. Il s'établit alors à Hambourg, où il épousa la fille d'un bon bourgeois, folle de musique, qui s'éprit de l'artiste dont la gloire était toujours en perspective, et qui voulut s'y consacrer. Mais, après quinze ans

de malheurs, Joseph Mirouët ne sut pas soutenir le vin de l'opulence; son naturel dépensier repercuta; et, tout en rendant sa femme heureuse, il dépensa sa fortune en peu d'années. La misère revint. Le ménage dut avoir traîné l'existence la plus horrible pour que Joseph Mirouët en arrivât à s'engager comme musicien dans un régiment français. En 1813, par le plus grand des hasards, le chirurgien-major de ce régiment, frappé de ce nom de Mirouët, écrivit au docteur Minoret, auquel il avait des obligations. La réponse ne se fit pas attendre. En 1814, avant la capitulation de Paris, Joseph Mirouët eut à Paris un asile ou sa femme mourut en donnant le jour à une petite fille que le docteur voulut appeler Ursule, le nom de sa femme. Le capitaine de musique ne survécut pas à la mère, épuisée comme elle de fatigue et de misères. En mourant l'infortuné musicien légua sa fille au docteur, qui lui servit de parrain, malgré, sa répugnance pour ce qu'il appelait les momeries de l'Eglise. Après avoir vu périr successivement ses enfants par des avortements, dans des couches laborieuses, ou pendant leur première année, le docteur avait attendu l'effet d'une dernière expérience. Quand une femme malingre, nerveuse, délicate, débuta par une fausse couche, il n'est par rare de la voir se conduire dans ses grossesses et dans ses enfants-

ments comme s'était conduite Ursule Minoret, malgré les soins, les observations et la science de son mari. Le pauvre homme s'était souvent reproché leur mutuelle persistance à vouloir des enfants. Le dernier, conçu après un repos de deux ans, était mort pendant l'année 1792, victime de l'état nerveux de la mère, s'il faut donner raison aux physiologistes qui pensent que, dans le phénomène inexplicable de la génération, l'enfant tient au père par le sang et à la mère par le système nerveux. Forcé de renoncer aux jouissances du sentiment le plus puissant chez lui, la bienfaisance fut sans doute pour le docteur une revanche de sa paternité trompée. Durant sa vie conjugale, si cruellement agitée, le docteur avait, par-dessus tout, désiré une petite fille blonde, une de ces fleurs qui font la joie d'une maison; il l'accepta donc avec bonheur le legs que lui fit Joseph Minoret, et reporta sur l'orpheline les espérances de ses rêves évanouis. Pendant deux ans, il assista, comme fit jadis Caton pour Pompée, aux plus minutieux détails de la vie d'Ursule; il ne voulait pas que la nourrice lui donnât à téter, la levât, la couchât sans lui. Son expérience, sa science, tout fut au service de cette enfant. Après avoir ressenti les douleurs, les alternatives de crainte et d'espérances, les travaux et les joies d'une mère, il eut le bonheur de voir dans cette fille de la blonde Alle-

mande et de l'artiste français une vigoureuse vie une sensibilité profonde. L'heureux vieillard suivit avec les sentiments d'une mère les progrès de cette chevelure blonde, d'abord duvet, puis soie, puis cheveux légers et fins, si caressants aux doigts qui les caressent. Il baisa souvent ses petits pieds nus dont les doigts, couverts d'une pellicule sous laquelle le sang se voit, ressemblent à des boutons de rose. Il était fou de cette petite. Quand elle s'essayait au langage ou quand elle arrêta ses beaux yeux bleus, si doux, sur toutes choses, en y jetant ce regard songeur qui semblait être l'aurore de la pensée et qu'elle terminait par un rire, il restait devant elle pendant des heures entières, cherchant avec Jorj les raisons, que tant d'autres appellent des caprices, cachées sous les moindres phénomènes de cette délicieuse phase de la vie où l'enfance est à la fois une fleur et un fruit, une intelligence confuse, un mouvement perpétuel, un désir violent. La beauté d'Ursule, sa douceur, la rendaient si chère au docteur, qu'il aurait voulu changer pour elle les lois de la nature; il dit quelquefois au vieux Jorj avoir mal dans ses dents quand Ursule faisait les siennes. Lorsque les vieillards aiment les enfants, ils ne mettent pas de bornes à leurs passions: ils les adorent. Pour ces petits êtres, ils font taire leurs manies, et pour eux se souviennent de tout leur passé.

(A suivre)

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 12 Novembre, 1 h. 50 s.

L'impôt sur le revenu

Le gouvernement déposera seulement en janvier le projet d'impôt sur le revenu.

Le prochain Consistoire

Dans le Consistoire du 6 décembre le pape prononcera une allocution politique sur les difficultés religieuses avec la France, l'Espagne et l'Autriche.

Le Congrès Catholique de Lille

Le Congrès Catholique du Nord et du Pas-de-Calais a commencé à une heure à Lille.

Les délibérations commenceront seulement dans la soirée après l'organisation du bureau du Congrès.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 13 novembre, 9 h. 18 m.

Conseil des Ministres

Au cours de la séance du Conseil des ministres, M. Pichon a exposé que l'Espagne, la France et l'Angleterre ont décidé de repousser les réserves présentées par le Maghzen relativement à l'adhésion du Maroc aux décisions prises à Algésiras.

Comité exécutif du parti radical.

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste se réunira demain pour examiner la question du repos hebdomadaire et pour fixer l'attitude des élus dans cette question.

L'ambassade de Russie

Le bruit court à St-Petersbourg que M. Witte deviendrait ambassadeur de Russie à Paris.

Au Maroc

Un sujet français nommé Buchet, a essuyé un coup de feu hier, à Tanger près de la légation de France. Une enquête est ouverte.

La cour martiale en Russie

La Cour martiale jugeant les soldats révoltés de Vladivostok le 23 octobre a condamné à mort tous les contumaces et a prononcé 116 condamnations à la prison.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriat

Le Réformateur a publié sous sa chronique de Castelnau un article émanant d'une personne que nous ne connaissons point et qui insulte le Journal du Lot.

Il nous est impossible de répondre avant d'avoir recueilli certains renseignements qui nous paraissent indispensables.

Ca sera pour dimanche.

Mort accidentelle. — Le nommé Michel Antoine, âgé de 85 ans, habitant la commune de Pern, a été trouvé noyé par une dame Soubré qui se rendait à l'Hospitalet.

Le noyé se rendait tous les jours prendre ses repas à l'auberge du village de l'Hospitalet, vu son âge, il s'arrêtait en chemin pour se reposer.

On présume que s'étant assis près de la marre, pris d'une faiblesse il est tombé dedans et n'a pu se retirer.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour se livrer à une enquête.

Arrondissement de Figeac

CONSEIL GÉNÉRAL

Election du 18 Novembre 1906

CANTON OUEST DE FIGEAC

CANDIDAT RADICAL

J. LOUBET

Conseiller municipal de Figeac

Bretenoux

Nouveau maire. — M. Paul de Montmaur a été élu maire de Bretenoux, en remplacement de M. le docteur Ayroles, révoqué. Le nouveau maire est aussi cléricale que l'ancien ! Il a 57 ans.

Cajarc

La fête de Sainte-Cécile. — Les membres de la commission réunis en séance extraordinaire, ont décidé que la Fête de la Sainte-Cécile serait célébrée le dimanche 24 novembre.

A onze heures et demie du matin, défilé sur la tour de ville en musique.

A midi, banquet dans les salons de l'hôtel Lecconi.

A trois heures, concert par la Société musicale. A quatre heures, punch d'honneur.

Les musiciens de la région faisant partie d'une Société ou d'un orchestre quelconque et qui désireraient s'associer ce jour-là à l'Alliance cajarcquoise pour fêter la Sainte-Cécile, sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la Société musicale l'Alliance cajarcquoise.

Le prix du banquet est fixé à 2 fr. 50. Il a été décidé en outre que pour donner pleine et entière satisfaction à la demande de plusieurs membres honoraires, les concerts publics auront lieu à l'avenir sur les quatre points différents de la ville, et cela à tour de rôle, savoir : place de la Mairie ; place du Champ-de-Foire ; avenue de la route de Figeac ; en face l'ancien bureau des postes.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Etat civil du 15 au 31 Octobre. — Naissances : Maury Charles Jean-Léopold, avenue Gambetta. — Lapeyre René Abel, à Cauzenille.

Mariages : Bonzat Jean-Baptiste, 30 ans, notaire à Souillac, et Metadié Berthe-Elisabeth, sans profession, 20 ans, de Gourdon. — Gille Georges-François, propriétaire, 35 ans, de Paris, et Gimel Juliette-Adélaïde Augustine, sans profession, 25 ans, de Gourdon.

Décès : Bousquet Antoine, sans profession, 68 ans, aux Parguemiers. — Aussel Eugénie, 3 mois, à Labarraque. — Déga Marguerite, sans profession, 72 ans, veuve Maury à Prouilhac. — Vieillescazes Jacques sans profession, 76 ans (hospice). — Géral François, sans profession, 78 ans, veuve Pébeyre, à Labenque. — Graoig Raymond, sans profession, 69 ans, à Pechagut. — Garrigues Pierre, sans profession, 73 ans (hospice).

— Bacou Auguste, cultivateur, 45 ans à Largentière. — Bornes Elisabeth, sans profession, 67 ans (hospice). — Hébrard Frédéric, cultivateur, 33 ans, (hospice). Terrié Pierre, 58 ans, cultivateur à Costerast. — Veyssières Elisabeth, sans profession, 69 ans (hospice).

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

J'ai le regret de dire que deux correspondances successives adressées à Tante Claire resteront sans réponse !

Démolie comme une vieille personne que le travail a érasée et que l'ingratitude a récompensée, Tante Claire s'est suicidée de vieillesse, sans une récrimination à l'adresse de tous ceux qui avaient pu lui faire du mal !

Tante Claire qui dernièrement avait pris sa retraite, a fini de bavarder.

Tante Claire est morte !

Sa nièce, unique héritière,

CLAIRETTE.

Cours secondaire.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique, un emploi de maître est créé au cours secondaire de notre ville.

C'est avec une vive satisfaction que les amis de l'école laïque, les vrais républicains de Fumel ont appris cette bonne nouvelle, qui donnait ainsi une plus grande importance à notre école si habilement dirigée par l'excellent maître M. Favières.

En remerciant l'administration de ce témoignage de sympathie qu'elle a accordé à l'école de Fumel, nous croyons donc également adresser au directeur, M. Favières nos plus vives félicitations.

Actualité

A Fumel le « Journal du Lot » n'a pas l'heur de plaire à tout le monde !

Il y a de quoi !

Le « Journal du Lot » n'a jamais su se plier aux convenances personnelles des petits Campistrans ou autres académiciens fumelois, qui se hissent si facilement par un verbiage parfois inconscient, dans l'intimité bienveillante de ceux qui croient véritablement bourgeois, parcequ'ils écouteront docilement tous les racontars de ces petits bonshommes à allure de sous-préfet en villégiature.

— Que tranquillement l'on fume sa cigarette au coin du feu, en rêvant d'un article qui se fonde et disparaît avec les spirales de la fumée, il n'y a rien à dire !

Si vous voulez ?... Que l'on travaille très bien, à façonner très mal une pancarte quelconque destinée à recevoir la plus belle des phrases qu'ait pu fanter l'érudition.

« Honneur au tombeau de la réaction, » encore il n'y a rien à dire, si ce n'est

de faire la remarque, que le souvenir des jeux olympiques doit vibrer dans le cerveau du petit fumelois à qui son esprit permet pareille trouvaille ; et, il nous semble le voir baller des heures entières devant les baraques où des hommes en maillot, demandent des amateurs ayant toute l'intelligence dans les muscles.

Aussi, pourquoi le « Journal du Lot » ne lui plaît-il plus ?

Si nous étions ce journal, nous n'aurions qu'un regret : celui de n'avoir pas de copie émanant du petit monsieur à allure de sous-préfet, qui pour égayer la solitude de sa boutonnière y met continuellement le cordon de son chapeau.

Marie TOLLE.

Libos

Ma chère tante Rose,

Son neveu, Antonin, a, dans une célèbre chanson, dit son mot à tante Claire. Il m'est donc permis de veir, respectueusement, vous expliquer que vos 80 ans vous font un peu radoter, et que ce n'est plus le rôle de votre âge de forcer vos jambes grêles à monter des côtes escarpées pour interviewer des personnes aussi décaties que vous. Vous nous serinez avec vos conseils, et nous ennuiez en nous citant sans cesse nos trop bruyants orateurs, et les exemples de votre ancienne municipalité. Nous prenez-vous pour des idiots ? et croyez-vous, qu'à Libos, on a perdu le bon sens ?

Votre ancienne municipalité, si travaillieuse, si silencieuse, n'a-t-elle pas commis de bêtises ? voyons un peu.

1° Pour satisfaire des rancunes personnelles, n'a-t-elle pas engagé le procès Péchère qui a coûté 3.000 francs, et dont l'enjeu ne valait pas 20 fr.

2° Pour faire la cote de Baillet n'a-t-elle pas obstinément, et de parti pris, refusé le projet Berger ? et, en faisant exproprier ce dernier les dépenses n'ont-elles pas dépassé les prévisions de 6.000 francs.

3° En négligeant de conserver le double de la souscription pour l'adduction des eaux ne force-t-elle pas la commune à payer toutes les dépenses ?

A Libos, on savait tout cela et cependant personne n'a élevé la voix pour blâmer ces lourdes fautes, surchargeant le budget communal.

Qu'a donc donné l'ancienne municipalité à Libos ?

1° Une subvention de 2.500 francs pour un groupe scolaire ayant coûté 20.000 fr.

Combien dépenserons-nous pour l'école à construire à Monsempron ?

2° 2000 francs, je crois, pour la place de Libos, mais les droits de pesage que perçoit la commune, lui rapportent cinq fois l'intérêt de cette somme.

3° L'agrandissement du cimetière ; l'emprunt à réaliser ne sera-t-il pas garanti et couvert dix fois par la vente des concessions faites ou à faire.

4° Le télégraphe ; mais les habitants, les propriétaires de toute la commune n'ont-ils pas intérêt à voir les expéditeurs renseignés au plus vite sur les cours, et la vente de leurs produits ne sera-t-elle pas plus rémunératrice ? La commune de Monsempron veut-elle rester encore aux temps préhistoriques et reculer encore, alors que ses voisins, moins importantes ont suivi les lois du progrès ?

Je m'arrête, chère tante, vous avez voulu nous faire de la morale, c'est très bien.

Mais ici, nous savons ce que nous voulons. Et doublerions-nous notre dose de patience, que nous sommes encore obligés de constater que nos intérêts sont toujours sacrifiés. Voilà pourquoi nous parlons un peu fort, et pourquoi aussi nous sommes reconnaissants aux vigoureux orateurs qui ont le courage de dire la vérité sur les places publiques.

Votre neveu,

CALINO.

Fête de la Sainte-Cécile.

— La société musicale les Amis réunis de Monsempron-Libos a décidé de célébrer sa fête annuelle le dimanche 25 courant.

A cette occasion, un concert public sera donné sur la grande place de Libos. Le soir, à six heures, un banquet fraternel réunira membres actifs et honoraires à l'hôtel Dumas. MM. Belhomme, sénateur et Jacquin, directeur de l'usine de Fumel, présidents d'honneur de la société, présideront le banquet.

Une soirée dansante avec brillant orchestre clôturera cette fête de famille.

MONSEMPRON-LIBOS

Adresse de Félicitations. — Le conseil municipal de la commune de Monsempron-Libos réuni hors séance, adresse, à l'unanimité des membres présents, à M. Clémenceau et à ses éminents collaborateurs ses félicitations sincères, et compte sur lui pour réaliser les réformes réclamées depuis si longtemps par le parti radical socialiste, notamment l'impôt progressif sur le revenu, le monopole de l'enseignement et les retraites ouvrières. — Pour le conseil et par ordre : le maire, J. JARRIT.

LA VÉRITÉ

SUR

LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc. ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le « TRAITE de LA HERNIE » (par A. CLAVERIE, M. D., P.), dans lequel la « Vérité sur la Hernie » est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

Bibliographie

Le Collège de France

L'historien Ferrero y commença un cours d'histoire cette semaine. Anatole France donne, dans les *Annales*, un bien joli croquis de la vieille et vénérable maison.

Cette antique maison à cela d'aimable, qu'elle est ouverte à toutes les nouveautés. On y enseigne tout. Je voudrais qu'on y enseignât le reste. Je voudrais qu'on y créât une chaire de télépathie pour quelque élève du docteur Charles Richet.

J'oserais réclamer aussi une chaire d'astronomie physique, afin d'étudier de plus près les canaux de la planète Mars, qui m'inquiètent beaucoup. Il conviendrait d'en dissenter amplement avant qu'un astronome constate qu'ils n'existent point. Je ne sais rien de plus attachant que les jeunes sciences qui en sont encore aux fables de l'enfance, et je voudrais que le Collège de France ouvrit à toutes son sein indulgent. Cet établissement unit en lui les vieux procédés et les nouvelles méthodes : tel professeur y continue encore Rollin et nos vieux orateurs ; tel autre y déploie toutes les ressources de l'érudition moderne. C'est une abbaye de Thélème où chacun est libre parce que tout le monde y est sage. On souffre que la jeunesse y soit bouillante et que la vieillesse y sommeille quelquefois. On doit y être heureux. Chaque maître a ses auditeurs. L'un est écouté par de jeunes savants, l'autre par des femmes élégantes, un troisième par quelques vieillards frileux. Et chacun a une belle affiche blanche à la porte de sa maison.

Quand on va au Collège de France, pour bien faire, il faut aller par la rue Saint-Jacques. C'est une rue mal pavée, étroite et tortueuse, mais noble et pleine de gloire. Car c'est là que furent établies, au temps du roi Louis XI, les presses du premier imprimeur parisien. Trois siècles, cette voie fut honorée par d'illustres et doctes libraires, et, maintenant, ruinée et décheue, elle est encore bordée d'étalages de bouquins latins et grecs. Là, sous un ciel gris, dans l'ombre humide, sur le pavé gras, bousculé par les voitures, le pauvre poète, qui aime le livre parce que le livre est le rêve, s'arrête instinctivement devant les boîtes du bouquiniste. Il lit et voit bientôt — ô magie ! — des figures de vierges passer dans leur tunique blanche. Il voit Antigone sous les lauriers sacrés. Et il s'en va poursuivant, les pieds dans la boue, l'es-saim des ombres héroïques et charmantes.

Anatole FRANCE,

de l'Académie française.

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissier. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

HERNIE BANDAGE BARRÈRE

Tout le monde connaît aujourd'hui le Bandage Barrère (3, B⁴ du Palais, Paris).

Il suffit de rappeler que cet appareil élastique, sans ressort, adopté par l'armée, répandu dans le monde entier par plus de cinquante succursales, contient toutes les hernies et supprime absolument toute gêne. Il peut se porter jour et nuit et ne se déplace dans aucun mouvement du corps. Avec lui, le hernié peut se livrer sans danger à toutes les fatigues, à tous les travaux, à tous les sports.

Ces qualités peuvent être immédiatement constatées par un essai toujours gratuit et nous prenons l'engagement formel de modifier ou changer gratuitement nos appareils jusqu'à complète satisfaction.

Ce sont là des garanties de premier ordre que seule la Maison Barrère peut offrir.

Applications et essais gratuits à : CAHORS, Hôtel des Ambassadeurs, lundi 19 Novembre.

SUPERBES !



Eugène Lorette

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, fébrile ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.



Paul Lorette

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

AVIS

Monsieur Emile Marceillier, voiturier à Cahors, à l'honneur de prévenir le public qu'à partir de ce jour, il ne paiera PLUS les dettes que pourraient contracter sa femme Marie Dupouy, épouse Marceillier, et sa fille Marguerite Marceillier, qui ont quitté le domicile conjugal.

La bienvenue à Cahors

Une nouvelle comme la suivante qui intéresse tant de personnes et qui nous vient d'un habitant de Montauban ne peut être que bien accueillie.

M. L. Bergougnon, 113 rue Casseras, à Montauban nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis de nombreuses années, j'étais souffrant atrocement pris des reins. Les souffrances me prenaient dès que je faisais un effort ou à la moindre fatigue. Cette dernière année, je ne sais si c'est l'âge ou le manque d'activité, les douleurs devinrent plus aiguës et je ne pouvais plus faire un mouvement. La nuit mon sommeil était agité, je ne pouvais trouver une position convenable pour me reposer. J'avais les chevilles enflées, des varices ; mes urines étaient épaisées et déposaient beaucoup. J'étais découragé car j'avais essayé toutes sortes de médicaments, des frictions, des pointes de feu, etc. j'étais allé aux eaux mais rien n'avait eu sur moi de résultat décisif. C'est alors que je fis usage des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors. Je fus très heureux dès les premiers jours de ressentir un bien-être auquel je n'étais plus habitué. Je souffrais moins, je reposais mieux et après deux jours de traitement régulier j'étais bien soulagé. Aussi je recommanderai les Pilules Foster pour les Reins chaque fois que j'en aurai l'occasion. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les véritables Pilules Foster ramènent à la santé doucement et sans secousse tout le délicat appareil des reins, les aidant à purifier le sang et à chasser du corps avec les urines, les déchets qui sont la cause du mal de tête, du rhumatisme, des désordres de l'urine, de la gravelle, des pierres dans la vessie et de l'albuminurie.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue ; elles sont uniques dans leur genre : surtout ne vous laissez pas substituer une imitation avec un nom plus ou moins approchant. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. 23.

Bulletin Financier

Paris, le 12 Novembre

La séance d'aujourd'hui a été marquée par une vive reprise de la Rente française qui finit à 95,57 contre 95,37 dernier cours de samedi.

Le marché bien impressionné est ferme, les transactions sont plus actives.

Le groupe des établissements de Crédit fait preuve de dispositions satisfaisantes, la plupart des actions s'inscrivent en hausse marquée : La Banque de Paris passe à 1610 ; le Crédit Lyonnais à 1198 et le Comptoir National d'Escompte à 700.

La Société Générale est bien tenue à 656.

On sait que cette société procède en ce moment avec d'autres banques à l'augmentation du capital action de la Brianks.

Le Crédit Mobilier qui a regagné son dernier coupon à 130, vient de donner son concours à la formation de la Société Concessionnaire du Port et des magasins de Paris-Austerlitz. Cette affaire, constituée en vertu d'une concession de l'Etat, pour construire et exploiter un port et des magasins publics à Paris, le long de la Seine, sur le quai en face de la gare du chemin de fer d'Orléans, répond à des besoins d'intérêt public, et comme telle paraît assurée du meilleur avenir.

Les chemins français sont calmes sans grands changements.

Dans le Compartiment des ventes étrangères, nous retrouvons l'Extérieur à 94,87 et l'Italien à 103,50. Les fonds russes clôturent ; le Nouveau 5 0/0 à 84,95 ; le 3 0/0 1891 à 62,50 et le 1890 à 61,25.

Sur le marché en banque, la Capillitas est demandée à 78,75.

Céventri-Breg aidée par l'allure générale du marché des métaux et des valeurs minières continue son mouvement ascensionnel à 270 fr.

Rappelons que l'Union des Gaz procède en ce moment à l'augmentation de son Capital de 25 à 35 millions. La souscription aux actions nouvelles est ouverte depuis le 6 jusqu'au 27 novembre.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Le Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Cahors, par jugement rendu sur requête et en date du vendredi neuf novembre mil neuf cent six, a déclaré en état de faillite ouverte la dame Marie MAGNOL, veuve PEYROLADE, autrefois aubergiste à Rostassac, actuellement sans profession, domiciliée à l'Homme-Mort, commune de Labastide-du-Vert.

Monsieur Louis Paubert, membre de ce Tribunal, a été nommé juge commissaire et Monsieur Sars, syndic de faillites, syndic provisoire.

Messieurs les créanciers présumés sont priés de déposer leurs titres de créance au greffe. Il leur en sera donné récépissé.

Le Greffier,

LAUNAY.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

UN MATÉRIEL DECAUVILLE en parfait état

comportant voie de 0 m 50, courbes et croisements, et vagonnets

S'adresser au bureau du Journal

CENTRAL-GARAGE

69, BOULEVARD GAMBETTA

R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., dans glace. Rem. à neuf. Voiture RICHARD-BRASSER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., dans et glacés. Voiture MORS, 8 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., dans et glacés. Voiture URIC (G. Richard et C^o), 4 cyl. Magnéto. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voiture PANHARD-LEVASSOR, 45 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZAIRÉ et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai. Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. — L'accumulateur de toute capacité Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

LIQUEUR

</

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS
Envoi franco du Catalogue
Réargenture de tous objets
MANUFACTURE: 60, Rue de Bondy, Paris.
Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, 26, Bd Gambetta

Bibliographie
Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.
ÉLIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit.
Ecr. Maison Hurot, à Nantes.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Baurat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCEE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																	
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1123		1132 (*)		4		122		1136		700			
DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS			
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9s.	8 47	10 56s.	—	—	—	—	—	—	TOULOUSE d.	1 10s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 35m.	5 45m.	—	—	—	—	—	—	—	—	
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s.	11 9	—	—	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 40	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28m.	10 53	7 20	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26m.	12 54	2 51	8 58	—	—	—	—	—	—	Cahors d.	—	4 1	5 20	8 38	10 6	—	11 33	8 1	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (départ)	3 19	4 35	1	2 50	9 29	—	—	—	—	—	—	Labenne d.	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	—	—	—	—	Cahors d.	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE (départ)	6 45	7 1	2 41	4 50	12 23	—	—	—	—	—	—	Sept-Ponts d.	—	—	6 39	9 38	—	—	12 34	9 4	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Crossensac d.	7 21	—	—	—	1 12	—	—	—	—	—	—	Cahors d.	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOUILLAC d.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	—	Espre d.	2 49	4 50	7 6	5 57m.	10 47	1 28	—	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOUËLS d.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—	—	St-Denis-Catus d.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon d.	8 9	—	—	—	2 18	—	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyril d.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac d.	8 19	—	—	—	2 34	—	—	—	—	—	—	Dégagnac d.	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON d.	8 31	8 8	—	5 53	2 44	—	—	—	—	—	—	Saint-Clair d.	—	—	8 6	6 50	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair d.	8 40	—	—	—	3 5	—	—	—	—	—	—	GOURDON d.	—	—	8 21	7 15	11 27	—	—	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac d.	8 51	—	—	—	3 16	—	—	—	—	—	—	Nozac d.	—	—	8 30	7 26	—	—	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles d.	9 2	—	—	—	3 27	—	—	—	—	—	—	Lamothe-Fénel d.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus d.	9 13	—	—	—	3 38	—	—	—	—	—	—	CAZOUËLS d.	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espre d.	9 22	—	—	—	3 47	—	—	—	—	—	—	SOUILLAC d.	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	—	11 15	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	—	—	—	—	—	—	Gignac-Crossensac d.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	—	—	—	—	—	—	BRIVE d.	—	—	4 23	6 38	12 25m.	2 59	—	12 12	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts d.	9 51	—	—	—	4 18	—	—	—	—	—	—	BRIVE d.	—	—	4 27	7 7	—	—	—	12 32	3 5	—	—	—	—	—	—	—	
Cieutat d.	10 5	—	—	—	4 34	—	—	—	—	—	—	PARIS (A.) arr.	11 51m.	4 15m.	—	—	—	—	—	8 35	10 22	—	—	—	—	—	—	—	
Labenne d.	10 12	—	—	—	4 42	—	—	—	—	—	—	PARIS (O.) arr.	11 59	4 24	—	—	—	—	—	8 44	10 31	—	—	—	—	—	—	—	
Causade d.	10 45	9 35	—	7 18	5 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montauban arr.	11 10	10 2	5 15	7 44	5 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neuchâtel
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS